



## CONDITIONS FINANCIERES 2024/ 2025

5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>



	Tarifs annuels	Prélèvements mensuels sur 10 mois	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.
Contribution familiale	801.50	80.15	267.17	267.17	267.16
Option Langues Nacre *	112.90	11.29	37.63	37.63	37.64
Option Euro / Euro +	112.90	11.29	37.63	37.63	37.64
Dominante EPS*	112.90	11.29	37.63	37.63	37.64
Arts et numérique *	112.90	11.29	37.63	37.63	37.64
Carnet de liaison/agenda	9.03	0.903	9.03	-	-
Fournitures Arts Plastiques	5.65	0.565	5.65	-	-
Cotisation obligatoire UGSEL	15.48	1.548	14.60	-	-
Cotisation APEL	22	2.00	22.00	-	-
Demi-pension : droit d'accès au self (frais fixes + cartes) **	355.60	35.56	118.53	118.53	118.54
Études	270.94	27.094	90.31	90.31	90.32
Goûter	203.20	20.32	67.73	67.73	67.74
Repas occasionnel	7.30				

**\*Dans le cas où votre enfant choisirait 2 options, la somme globale de 138 € lui sera facturée.**

**\*\* il est déterminé en fonction de la fréquentation hebdomadaire du restaurant scolaire :**

- ✓ **88.90 € pour l'année pour les D.P.1 = 1 jour/semaine**
- ✓ **177.80 € pour l'année pour les D.P.2 = 2 jours/semaine**
- ✓ **266.70 € pour l'année pour les D.P.3 = 3 jours/semaine**
- ✓ **355.60 € pour l'année pour les D.P.4 = 4 jours/semaine**

**Les repas seront à payer à chaque passage au self, avec une carte dédiée, au prix de 4,24 € le repas.**

**Les cartes sont à alimenter soit par ÉCOLE DIRECTE par CB avec accès sécurisé soit par chèque à l'ordre de l'OGEC.**

En dehors des jours choisis, il est possible de prendre un repas complet occasionnel au tarif unique de **7,30€**.

**Les règlements** sont à effectuer par prélèvement mensuel (compléter les documents de prélèvement et fournir un RIB), en cas de problème, prendre contact avec la directrice.

**Le montant de la facture est prélevé en 10 parts le 10 des mois de septembre à juin.**

**Les chèques remis au moment de l'inscription (ou la réinscription) seront encaissés au mois de juillet.**

**Prélèvement d'un montant forfaitaire de 100 € au mois de septembre, puis prélèvement en fonction de votre facture à partir d'octobre. Merci de vous rapprocher de Mme Legarlantezeck en cas de difficultés financières.**